



Autorisation pour exhumation

Par **angeded**, le **03/01/2013** à **16:08**

Bonjour,

Ma grand mère maternelle dispose d'un caveau familial de 4 places dans lequel sont inhumés mon grand père, mon oncle, ma tante maternelle et mon père qui lui n'a pas de lien biologique avec les titulaires du caveau. Par manque de place dans le caveau ma mère, ma soeur et moi souhaitons exhumer mon père afin de l'incinerer. Devons-nous avoir l'accord de tous les cotitulaires du caveau pour pouvoir le faire?

Merci pour vos réponses

Par **Lag0**, le **03/01/2013** à **18:45**

Bonjour,

Vous avez déjà posé cette question là :

http://www.experatoo.com/droit-de-la-famille/autorisation-pour-exhumation_110224_1.htm#.UOXDnayDXN4